

césain, il était néanmoins à regretter de voir sans demeure à lui propre la chef de la plus ancienne église de l'Amérique du Nord, de celle dont il sera question de faire la métropole d'une province ecclésiastique, en quelque temps qu'elle soit formée. D'un autre côté, il n'était pas moins à regretter que l'évêque se trouvât obligé d'occuper dans le séminaire des appartements qui, quoique les plus commodes, les seuls même qu'on pût mettre à sa disposition, sont loin cependant de lui offrir, ainsi qu'à ses prêtres, un logement convenable. On sait d'ailleurs que le séminaire, pour laisser à l'évêque l'usage de ce logement, se trouve réduit à un état de gêne dont il est à souhaiter qu'il soit délivré.

C'est pour obvier à ces inconvénients, qui sont connus d'un bon nombre d'entre vous, que Monseigneur de Québec a voulu faire l'acquisition dont nous venons de parler ; et il l'a faite d'autant plus volontiers qu'elle lui permet de placer sa demeure épiscopale dans le voisinage de la cathédrale et aussi près que possible du séminaire diocésain, avec lequel l'évêque doit nécessairement avoir des rapports journaliers.

Il est maintenant de mon devoir de vous expliquer le vrai but de la présente adresse, et de vous faire comprendre pourquoi vous entendez aujourd'hui une autre voix que celle de votre premier pasteur.

C'est au prix de très-grands sacrifices que Monseigneur l'évêque de Québec a acquis le terrain dont il est question. Ces sacrifices, il les a faits, vous le savez, à la suite de bien d'autres qu'il s'est imposés pour la construction du séminaire de Nicolet, qui réclame encore son assistance ; pour éléver à ses propres frais, dans une partie peu fortunée de cette ville, une maison spacieuse où se trouvent quatre écoles florissantes ; pour aider puissamment (par une somme de pas moins de £1250 courant) à l'érection d'un vaste édifice dans le faubourg St. Roch, où les jeunes personnes du sexe recevront une éducation solide et chrétienne ; enfin pour encourager d'autres institutions du même genre, et d'autres œuvres d'utilité publique tant dans la ville épiscopale que dans d'autres endroits du diocèse. Aussi, n'est-ce qu'au moyen d'emprunts dont les remboursements ne pourront ni justement ni convenablement se différer, que Sa Grandeur sera en état de payer le prix de son acquisition. Les choses en étant ainsi, nous avons compris que le digné prélat doit inévitablement se borner à acquitter les dettes qu'il se trouve obligé de contracter ; et nous n'avons pas hésité à nous charger du soin de pourvoir à la construction de la maison épiscopale que le terrain acquis doit recevoir.

Incapable cependant, à raison de la modicité de nos ressources, d'atteindre par nous même le but que nous nous proposons, nous nous voyons dans la nécessité de recourir à la générosité du clergé et des fidèles du diocèse, sur laquelle l'expérience du passé nous a appris à compter avec assurance. Mais comme nous voulons que leur participation à cette œuvre leur soit aussi peu onéreuse que possible, nous ne demandons à chacun que la modique contribution de cinq schellings. Nous nous flattons que si tous ceux à qui leurs moyens permettent de sacrifier cette légère somme, veulent bien se rendre à notre appel, nous pourrons, sans recourir à de nouvelles contributions, construire un édifice qui sera en moment impérissable de l'attelage qui unit les catholiques du Canada à leurs évêques.

Au reste, quoique nous ne demandions à chacun que la faible souscription d'une piastre, nous ne prétendons point mettre de bornes à la libéralité de ceux qui voudraient donner davantage. Mais si nous recevons de plus fortes sommes avec reconnaissance, nous n'en accueillerons pas avec moins de gratitude de plus modiques de la part des personnes qui ne pourraient donner celle que nous demandons sans préjudicier au bien de leurs familles.

C'est encore pour rendre moins onéreuse la souscription de ceux qui aimeraient à donner davantage, que nous ne demandons pour le moment que la moitié ; le paiement du reste pouvant se différer jusqu'au mois de novembre de l'année prochaine (1844). Comme nous prévoyons que nous n'aurons de paiements à faire aux entrepreneurs de l'édifice (dont nous espérons pouvoir joindre les fondements dès le printemps prochain), qu'à mesurer que les ouvrages s'exécuteront, nous avons pensé qu'on pourrait sans inconvenient retarder d'une année le paiement d'une partie de cette souscription.

Ce sera une satisfaction pour nous que de pouvoir exposer le plan de l'édifice projeté aux yeux de ceux qui s'intéressent à sa construction. Alors nous trouveront dans l'impossibilité de le faire, au moins pour le moment, nous nous borrons à dire que cet édifice devra renfermer des logements assez spacieux pour recevoir le clergé du diocèse, surtout en certaines occasions où il ne serait pas juste de mettre en contribution l'hospitalité qui a toujours si éminemment distingué le séminaire de Québec. D'ailleurs les amis de notre projet (et nous croyons pouvoir dire qu'ils sont en grand nombre) ont à cœur que nous élevions un édifice dont la grandeur, la solidité, l'apparence même, fassent honneur au pays ainsi qu'à la religion, à la gloire de laquelle il ne peut manquer de contribuer.

Si nous en appelons aux sentiments religieux des fidèles du diocèse pour les engager à procurer une demeure convenable à leur premier pasteur et à ses nids dans le gouvernement de son diocèse, nous désirons que ceux qui contribueront à cette bonne œuvre, trouvent dans la religion la récompense que leur zèle leur aura méritée. C'est pourquoi nous nous engageons, avec l'assentiment de Monseigneur l'évêque de Québec, à pourvoir à ce que dès que les fondements de l'édifice seront jetés, le saint sacrifice de la messe soit célébré une fois chaque mois, à pérennité, pour les bienfaiteurs

de l'évêché, au rang desquels seront toujours complétés ceux qui auront contribué à l'ération de la maison épiscopale.

Outre cette fondation que nous ne regardons que comme l'accomplissement d'un devoir de stricte justice, nous voulons que les noms de ceux qui auront répondu à notre invitation, soient consignés dans un registre sous le titre de leurs paroisses respectives ; en sorte qu'il puisse être facile de connaître non-seulement la contribution de chaque paroisse, mais encore celle de chaque paroissien en particulier. Mais pour que nous puissions mettre cet engagement à exécution, nous prions messieurs les curés et autres personnes qui voudront bien se prêter à recueillir les contributions, d'en tenir autant que possible, un état exact, et de le transmettre avec les sommes reçues. Nous les prions aussi de ne pas oublier d'expliquer si les sommes envoyées forment le montant entier ou une partie seulement des contributions, ainsi que nous sachions sur quels fonds nous pouvons compter pour l'achevement de l'édifice.

Quant au moyen de nous faire parvenir les contributions de chaque paroisse, nous désirons que l'on adopte celui qui a été établi pour la transmission des aumônes recueillies pour l'œuvre de la Propagation de la Foi, sauf qu'à Québec elles seront remises soit à M. le curé, soit au secrétariat de l'évêché.

En terminant cette adresse, nous vous prions, messieurs et très-chers frères, de joindre vos prières aux nôtres, pour obtenir que Dieu bénisse l'œuvre que nous entreprenons pour sa gloire et pour l'honneur du pays.

Québec, 18 décembre 1843.

† P. F. de SIDYME.

*Palais épiscopal.* — Nous sommes heureux d'apprendre qu'avant même l'assemblée qui doit avoir lieu dimanche (dernier) pour organiser une souscription, il a déjà été souhaité pour des sommes qui sont augur favorablement du succès de cette œuvre nationale, qui sera en même temps un ornement pour Québec et un monument de l'amour et de la reconnaissance des Canadiens pour un ordre illustre de bienfaiteurs du pays, commençant au noble et pieux de Laval-Montmorency et dignement continué jusqu'à nos jours.

— M. Louis Frs. Richer Laslèche qui doit partir le printemps prochain pour les missions de la Rivière-Rouge, a été ordonné prêtre à la cathédrale dimanche dernier.

Hier à huit heures, M. Laslèche a dit sa première messe à l'église de St-Roch, où assistait un concours nombreux de fidèles. M. O'Reilly a prêché un discours pathétique à l'occasion et a fait allusion à la sublime carrière du missionnaire à laquelle allait se dévouer celui qui pour la première fois offrait le saint sacrifice.

MM. Joseph Bailey et Narcisse Béanger doivent être ordonnés prêtres à Saint-Roch samedi prochain.

*Journal de Québec.*

TURQUIE.

*Constantinople, 8 novembre.* — Le sultan a ordonné, par rapport à des cas d'apostasie, de mépris de la religion, de blasphèmes, etc., qu'à l'avenir tous les cas de ce genre seront discutés devant le tribuna du mufti. Jusqu'à présent, tout individu accusé des crimes sus-mentionnés, était immédiatement traduit devant un juge subalterne de l'un des quartiers de Constantinople. Le rapport de deux témoins fanatiques ou ignorants suffisait pour expédier un *jalām* (avis judiciaire), qui, transmis en même temps que l'accusé au grand conseil de la Porte, imposait à ce dernier la nécessité de procéder selon le texte formel de la loi. Le nouveau décret du sultan met des bornes salutaires au pouvoir exécutif qu'ont eu jusqu'à ce jour les agents subalternes et même des particuliers pour augmenter de pareilles discussions. Dans les provinces, les gouverneurs jugent ces questions, et l'affaire sera soumise avant l'exécution à la révision du tribunal suprême du mufti.

*ÉTATS-UNIS.*

*Appel aux Français catholiques de New-York.* — Nous ouvrons avec empressement nos colonnes à la communication suivante, que nous adressons à l'igne pasteur de l'église catholique de Saint-Vincent-de-Paul, M. l'abbé Lafont, et nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le sujet qu'elle traite et qui a un si profond intérêt au point de vue de la religion, de la morale et de la nationalité.

A. M. F. GAILLARDET, éditeur du *Courrier des Etats-Unis.*

New-York, 19 décembre 1843.

Monsieur,

Depuis longtemps nos compatriotes nous expriment le désir de voir s'établir une école française, gratuite, sous la protection de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Ce désir, excité par tant de grands motifs, a été par nous accueilli avec un empressement plein de joie ; nous n'étions pas encore arrivés à notre nouvelle destination, qu'il vivait au fond de notre cœur. Les circonstances difficiles des temps et des choses ne nous ont pas permis, jusqu'à ce jour, d'offrir publiquement aux diverses familles françaises, fixées en ces pays, notre coopération dans l'éducation de leurs enfants ; néanmoins, de concert avec plusieurs membres de notre congrégation, nous avons déjà mis la main à l'œuvre. Ce premier essai nous encourage et nous fait espérer à l'aide d'un concours plus nombreux, de disposer de la partie basse de notre église, le bassement, et d'y ouvrir prochainement un cours complet d'exercices littéraires et élémentaires à l'usage de la jeunesse.

Tout ce qui rappelle le souvenir de la mère patrie ; tout ce qui a rapport à l'intérêt de nos populations françaises vous touche si vivement, que nous